Gilbert Bastings, B.A.A., C.A. Inc.
Société de Comptable agréé • Chartered Accountant Company

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE RAPPORT FINANCIER D'UN PARTI ENREGISTRÉ

Au Directeur général des élections du Canada, Élections Canada

J'ai effectué l'audit du rapport financier d'un parti enregistré **PARTI PIRATE DU CANADA** préparé conformément aux exigences de l'article 424 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation de ce rapport financier conformément aux exigences de l'article de la Loi électorale du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de ce rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport financier, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés four fonder mon opinion d'audit avec réserve.

4899, 5ième avenue, Montréal (Québec) H1Y 2S1
Téléphone : (514) 597-1679 · Télécopieur : (514) 597-1586 · gilbert@bastings.ca

Gilbert Bastings, B.A.A., C.A. Inc.
Société de Comptable agréé • Chartered Accountant Company

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le parti tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, le rapport financier du **PARTI PIRATE DU CANADA** est préparé, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences de l'article 424 de la loi électorale du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Méthode de comptabilité et restrictions quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier notre opinion, j'attire l'attention sur le fait que les exigences relatives au rapport financier sont détaillées dans l'article 424 de la loi électorale du Canada. Le rapport financier a été préparé afin de fournir des renseignements au Directeur général des élections, Élections Canada. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un autre usage. Mon rapport est destiné uniquement au **PARTI PIRATE DU CANADA** et au Directeur général des élections, Élections Canada et de devrait pas être utilisé par d'autres parties.

Gilbert Bastings, B.A.A., C.A., Inc.
Par Gilbert Bastings, CPA auditeur CA

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)
Le 12 juillet 2012

4899, 5ième avenue, Montréal (Québec) H1Y 2S1
Téléphone : (514) 597-1679 • Télécopieur : (514) 597-1586 • gilbert@bastings.ca

PARTI PIRATE DU CANADA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2011

Gilbert Bastings, B.A.A., C.A. Inc.
Société de Comptable agréé • Chartered Accountant Company

PARTI PIRATE DU CANADA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2011

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1-2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Déficit cumulé	6
Bilan	7
Notes afférentes aux états financiers	8

Gilbert Bastings, B.A.A., C.A. Inc.
Société de Comptable agréé • Chartered Accountant Company

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'agent principal du
PARTI PIRATE DU CANADA

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du **PARTI PIRATE DU CANADA**, qui comprennent un bilan au 31 décembre 2011 et l'état des résultats et du déficit cumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

L'agent principal est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenu sont suffisants et appropriés four fonder mon opinion d'audit avec réserve.

4899, 5ième avenue, Montréal (Québec) H1Y 2S1
Téléphone : (514) 597-1679 • Télécopieur : (514) 597-1586 • gilbert@bastings.ca

Gilbert Bastings, B.A.A., C.A. Inc.
Société de Comptable agréé • Chartered Accountant Company

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, le **PARTI PIRATE DU CANADA** tire une partie de ses revenus relatifs aux campagnes de financement pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, mon audit de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres du parti et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des campagnes de financement reçus, aux autres revenus, au surplus de l'exercice et au surplus cumulé.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe précédent < Fondement de l'opinion avec réserve >, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **PARTI PIRATE DU CANADA** au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats de son exploitation pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada

Gilbert Bastings, B.A.A., C.A., Inc.
Par Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Gilbert Bastings, CPA auditeur, CA

Montréal (Québec)
Le 12 juillet 2012

4899, 5ième avenue, Montréal (Québec) H1Y 2S1
Téléphone : (514) 597-1679 • Télécopieur : (514) 597-1586 • gilbert@bastings.ca

PARTI PIRATE DU CANADA

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE INITIAL DE QUATORZE (14) MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011 (14 mois)
REVENUS	
Campagne de financement et d'adhésion	14,557 $
Autres	1,523
Total des revenus	16,080
DÉPENSES D'EXPLOITATION	
Bureau	3,333
Informatique et internet	2,185
Cotisations et associations	30
Publicité et promotions	999
Honoraires professionnels	867
Déplacements	811
Frais bancaires	1,132
Total des dépenses d'exploitation	9,357
Surplus avant dépenses électorales	6,723
Élection générale - note 5	2,950
SURPLUS NET DE L'EXERCICE	3,773 $

PARTI PIRATE DU CANADA

SURPLUS CUMULÉ

POUR L'EXERCICE INITIAL DE QUATORZE (14) MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

	2011 (14 mois)	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-	$
Surplus net de l'exercice	3,773	
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3,773	$

PARTI PIRATE DU CANADA

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2011

A C T I F

	2011
À COURT TERME	
Encaisse	6,490 $

P A S S I F

À COURT TERME	
Créditeurs - note 4	237 $
A V O I R	
Surplus cumulé	3,773
Surplus d'apport	2,480
	6,253
	6,490 $

POUR LE PARTI PIRATE DU CANADA

_____, agent principal

PARTI PIRATE DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE INITIAL DE QUATORZE (14) MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le **PARTI PIRATE DU CANADA** est un parti enregistré auprès du Directeur général des élections, Élections Canada en vertu de la *Loi électorale du Canada*.

2 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les états financiers sont fondés sur la représentation d'opérations et de faits passés, et non futurs, bien qu'ils puissent souvent nécessiter que l'on procède à des estimations concernant des opérations et des faits futurs, et comporter des mesures qui, de par leur nature, peuvent n'être que des approximations.

RISQUE DE CRÉDIT
Le parti n'est pas exposé à un risque important à l'égard d'une partie en particulier.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS
La valeur comptable de l'encaisse ainsi que des créditeurs est proche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES PRODUITS
Les revenus de campagne de financement et d'adhésion sont comptabilisés sur la base de leur encaissements.

4 CRÉDITEURS

	2011
Fournisseurs et frais courus	237 $

PARTI PIRATE DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE INITIAL DE QUATORZE (14) MOIS TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

5 ÉLECTION GÉNÉRALE

Le Directeur général des élections a ordonné, le 26 mars 2011, la tenue d'élection générale le 2 mai 2011. La campagne électorale a été d'une durée de trente-sept (37) jours. Les revenus et dépenses y afférents se détaillent ainsi :

Revenus	-	$
Dépenses	2,950	
RÉSULTATS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE	2,950	$

6 FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été présenté car il n'apporterait aucun renseignements supplémentaire à la lecture des états financiers.